



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

DECLARATION LIMINAIRE

« CAPL MUTATIONS »

Cadres C le 23/06/2017

Cadres A le 03/07/2017

Cadres B le 04/07/2017

Monsieur le Président,

Par note de service du 3 février 2017, le Directeur Général vous a demandé de mettre à l'ordre du jour de ces CAP locales un nouveau règlement intérieur.

Méprisant ainsi davantage le dialogue social, Bruno Parent modifie le fonctionnement de nos comités techniques puis de nos CAP locales en cours de mandat, en réduisant les droits des représentants syndicaux élus par les personnels.

Quand on change les règles du jeu avant la fin de la partie, tous les enfants vous le diront :

c'est de la triche !

Les élus FO ont donc décidé de boycotter la première convocation du Comité Technique Local le 24/03 dernier afin de marquer leur désaccord sur ce point. A titre d'exemple, nous sommes en effet stupéfaits de constater la proposition de ne plus rembourser les frais de déplacement des suppléants convoqués à ces réunions. Il s'agit là d'une démarche régressive et injustifiée de restriction du droit syndical à la DGFIP !

Par ailleurs, nous tenons à vous rappeler ici dans cette instance que le service public est le bien de ceux qui n'ont rien. Ce nouveau gouvernement poursuivra vraisemblablement une politique de remise en cause des services publics et notamment ceux de la DGFIP au travers d'un train de restructurations incessantes, de baisse des moyens de fonctionnement et de suppressions d'emplois.

Ces dernières années, les suppressions d'emplois publics ont été massivement supportées par notre ministère et particulièrement par la DGFIP. C'est un véritable plan social qui ne dit pas son nom et qui asphyxie les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues.

Les solutions préconisées depuis une dizaine d'années pour justifier et tenter de remédier à ces coupes franches ininterrompues dans les effectifs, résident dans un resserrement sans précédent du réseau de la DGFIP et le développement à marche forcée de la « e-administration ».

Le principal fil conducteur de sa politique consiste à réduire les coûts, au mépris des besoins de nos concitoyens et des conditions de travail des personnels.

* Que dire de la dématérialisation croissante dans le domaine de la fiscalité des particuliers et des professionnels en terme de service rendu à nos concitoyens ?

* Que dire du projet de back-office dans le secteur public local, du développement des SAR « Services d'Assistance au Réseau », de l'expérimentation de services facturiers et quid de la responsabilité du comptable de proximité, comptable d'une coquille vide qui n'aura plus le contrôle de rien ?

* Que dire encore du prélèvement à la source présentée comme une mesure de simplification alors que nous savons pertinemment qu'il n'en sera rien ni pour les contribuables ni pour les tiers collecteurs ? Son report d'un an ne résout rien.

Sur ce choix du prélèvement à la source, FO DGFIP refusera de voir les personnels subir une nouvelle fois une charge de travail supplémentaire et donc une dégradation de leurs conditions de travail.

FO DGFIP refuse que les personnels de la DGFIP soient déclarés responsables d'une réforme mal préparée.

FO DGFIP avec sa Confédération restent farouchement opposées au principe de cette modification de la collecte de l'impôt considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue qui aurait pu être axée sur l'augmentation de la progressivité et de la redistribution de l'impôt sur le revenu, d'autant que pour

FO, cette réforme du prélèvement n'offre pas pour les contribuables les garanties suffisantes notamment en termes de confidentialité.

Pour FO, l'ensemble de ces processus de dématérialisation, concentration, spécialisation, de mise en place de pôles et de back-office vont à l'encontre des réalités vécues dans les services.

Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours aussi nombreux de solliciter les guichets de la DGFIP. Ils démontrent ainsi qu'ils sont encore bien loin de se « désintoxiquer » de notre accueil de proximité.

Et pour accompagner cette campagne de sevrage des citoyens, la DGFIP a adopté une thérapie dont le protocole de soins repose sur les Centres de Contact (CDC), Centres de Prélèvement Services (CPS), Centres Impôts Services (CIS), structures éloignées physiquement des usagers.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPL, le nombre de vacances d'emplois est toujours aussi important. FO DGFIP déplore cette situation catastrophique pour les agents et les services.

FO DGFIP déplore le nombre croissant d'agents à la disposition du directeur (ALD Dpt ou RAN). Ces agents affectés avec ce statut sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services.

ALD ne signifie pas Affectation de Longue Durée. Nous dénonçons ces affectations précaires qui pénalisent les agents dans leurs vies professionnelle et familiale.

FO DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les personnels, à savoir :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- le maintien au département de tous les promus de C en B,
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur,
- l'examen en CAPL de toutes les situations difficiles (ALD et détachements).

FO DGFIP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

En conclusion, les élus souhaitent que la commission administrative paritaire locale joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, le nombre de mutations prononcées au bénéfice des agents qui attendent et vivent parfois des situations personnelles difficiles à supporter.